

# Délégation des aides à la pierre

## La Roche-sur-Yon Agglomération

Amélie MITRI

Service Habitat et Hébergement  
Hôtel de Ville et d'Agglomération  
Place du Théâtre – BP 829  
85 021 LA ROCHE-SUR-YON Cedex  
Tel : 02 72 78 10 94  
[amelie.mitri@larochesuryon.fr](mailto:amelie.mitri@larochesuryon.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Aides de l'Etat déléguées par convention :
  - o Construction, acquisition, réhabilitation, démolition de logements locatifs sociaux (PLS, PLUS, PLAI).
  - o Rénovation de l'habitat privé (aides de l'ANAH).
  - o Location-accession (agrément PSLA).
  - o Création et amélioration d'hébergements spécifiques : maisons-relais, résidences sociales, foyers jeunes travailleurs, logements étudiants, ...
- Aides exclues de la délégation :
  - o Aides de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) aux opérations de rénovation des zones sensibles (ZUS).

La nouvelle convention de délégation a été signée pour la période 2018-2023 avec un objectif pour le parc social de produire 1 121 logements locatifs sociaux (100 PLS, 683 PLUS et 338 PLAI) et 90 PLSA ; et pour le parc privé, la réhabilitation de 1 026 logements privés. Elle a été prolongée d'une année.

---

### TYPE D'AIDE

Subvention / prime

---

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

La Roche-sur-Yon Agglomération

---

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes HLM, SEM, associations, propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, syndicats de copropriété.

---

### PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Etat.



---

## ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Pour 2024, les crédits qui ont été mobilisés sont les suivants :

- 690 510 € pour le logement locatif social (294 logements PLUS/PLAI/PLS), 15 000 € pour la démolition et 48 465 -€ pour la restructuration lourde et la rénovation énergétique
- 1 612 031 € pour l'habitat privé ANAH, (171 logements).

---

## BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Pour 2023, les crédits qui ont été mobilisés sont les suivants :

- 690 510 € pour le logement locatif social (294 logements PLUS/PLAI/PLS), 15 000 € pour la démolition et 48 465- pour la restructuration lourde et la rénovation énergétique
- 1 612 031 € pour l'habitat privé ANAH, (171 logements).

---

## OBSERVATIONS

La Roche-sur-Yon Agglomération est délégataire des aides à la pierre depuis 2006. Depuis cette date, la convention de délégation de compétence a été renouvelée à plusieurs reprises. De 2006 à fin 2012, La Roche-sur-Yon disposait d'une délégation de Type 2 ; et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, elle dispose d'une délégation de Type 3. Elle instruit les décisions de financement pour le parc public et les aides de l'ANAH.

